

COMMUNE DE LEYME

CONSEIL MUNICIPAL **SESSION EXTRAORDINAIRE**

Séance du mercredi 09 juin 2021
à 20h30

Convocations adressées le 03/06/2021

Présents : Mrs Tillet, Mamoul, Pellat, Descargues, Vérove, Brun, Roumégous, Erales, et Mmes Marcilhac, Cavarroc et Mazot.

Absent(s) : Mme Laroze

Pouvoir(s) : Mme Laroze pour Mme Cavarroc

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte-rendu**

1. Cession voirie de la ZA à la blanchisserie

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal des courriers du 29 mars 2021 et 25 mai 2021 par lesquels le GIP BI2HQ indique qu'il souhaite acheter auprès du Grand Figeac les parcelles n° AL 517, 518 et 519 de la zone artisanale des Bouscailloux,

Souligne que ces parcelles se trouvent de l'autre côté de la route, en face de leur bâtiment actuel, Indique que par conséquent le GIP BI2HQ demande à la Commune la cession de la voie desservant ces parcelles et qui n'aura donc plus d'utilité,

Propose d'accepter la cession d'une partie de la voie de la zone artisanale considérant que cette portion de voie ne fait pas l'objet :

1-de classement dans la voirie communale,

2-d'affectation, partielle ou totale, à la circulation générale

3- de desserte de parcelles de riverains autres que celles du GIP BI2HQ,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Accepte le principe d'une cession de la portion de parcelle n° AL 521 située entre les parcelles n° AL 516 et AL 517 et 519,

Décide que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur : géomètre et notaire notamment,

Demande au GIP BI2HQ la réalisation d'un bornage,

Indique que le prix du terrain sera fixé ultérieurement par le Conseil après bornage,

2. Créances irrécouvrables budget principal

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour Monsieur le Trésorier de recouvrer les créances annexées à la présente délibération (liste 4761780331), pour un montant total de : 22.81€ (2 usagers pour cantine 2020),

Informe également le Conseil d'un effacement de la dette (décision de surendettement, liste 1/2021/60800 effacement) à hauteur de 354.10€ (un usager pour cantine 2018, 2019, 2020)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'admettre 354.10€ en créances éteintes et 22.81€ en non-valeur.

3. Créances irrécouvrables budget eau

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour Monsieur le Trésorier de recouvrer les créances annexées à la présente délibération (liste 4771980231), pour un montant total de : 72.11€ (un usager pour facture eau 2012),

Informe également le Conseil d'un effacement de la dette (décision de surendettement, liste 1/2021/60802 effacement) à hauteur de 239.78€ (un usager pour factures eau 2016 et 2019)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'admettre 239.78€ en créances éteintes et 72.11€ en non-valeur.

4. Créances irrécouvrables budget assainissement

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour Monsieur le Trésorier de recouvrer les créances annexées à la présente délibération (liste 4770392331), pour un montant total de :47.52 € (un usager pour facture assainissement 2012), ,

Informe également le Conseil d'un effacement de la dette (décision de surendettement, liste 1/2021/60803 effacement) à hauteur de 288.17€ (un usager pour factures assainissement 2018 et 2019)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'admettre 288.17€ en créances éteintes et 47.52€ en non-valeur.

5. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu le budget communal;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'ouverture d'un poste d'agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 12 juin 2021 au 30 septembre 2021 (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

L'agent recruté assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires maximum, il aura pour mission des tâches d'entretien ménager,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 332 indice brut 354 (correction erreur indice minimum)

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier (notamment contrat de travail initial et renouvellement dans la période du 12 juin 2021 au 30 septembre 2021).

6. Achat de parts sociales supplémentaires SCIC la Vinadie

Vote : 10 pour, 2 contre : Mmes Cavarroc et Laroze (pouvoir), 1 abstention : M Erales

Le Maire,

Rappelle au Conseil que par délibération n°2018/06/11_05, le Conseil Municipal a décidé de souscrire 50 parts sociales du capital de la SCIC la Vinadie (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) visant à fédérer les initiatives pour la plantation des vignes, la construction de l'outil de vinification, la gestion de la marque et la commercialisation à terme d'un vin de qualité et à forte identité,

Indique que par courrier du 30 avril 2021, la SCIC lance un appel à augmentation de capital pour aménager un chai, la part sociale est à 20.00€,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide de souscrire 20 parts sociales à 20.00€ la part,

Charge le Maire de toutes formalités afférentes.

7. DM n°1 budget principal : annulation 2^{ème} part Taxe Aménagement de l'ICM et achats parts sociales SCIC

Vote : 10 pour, 2 contre : Mmes Cavarroc et Laroze (pouvoir), 1 abstention : M Erales

Le Maire demande au conseil de procéder à des virements de crédits pour provisionner les dépenses suivantes :

- remboursement de taxe d'aménagement suite à une exonération de l'Institut Camille Miret pour le PC 046 170 16 F0006 pour un montant de 1654.82€ (2^{ème} part, 1^{ère} part remboursée sur 2020)
- achats de parts supplémentaires pour la SCIC la Vinadie : 400.00€

<u>Investissement</u>		
Dépenses		
Op°322 Art 2151	Cœur de village Travaux de voirie	- 2054.82€
Op°001 Art 10226	Opérations financières Taxe d'aménagement	+1654.82€
Art 266 Op°10	Autres prises de participations Opérations financières	+ 400.00€
Total		

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vote la décision modificative proposée ci-dessus,
Charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette affaire

• Questions diverses

*Appel à candidature pour agent d'entretien contrat de 3 mois

*Présentation du projet de restauration des tableaux de l'Eglise par M Descargues (délibération à l'ordre du jour du prochain CM)